

DEPARTEMENT
DE LA SEINE SAINT DENIS

REPUBLIQUE FRANCAISE
Liberté - Egalité - Fraternité

COMMUNE DES LILAS

ARRONDISSEMENT
DE BOBIGNY

EXTRAIT DU REGISTRE DES

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance ordinaire du 11 décembre 2024

**Le nombre de Conseillers
Municipaux en exercice
est de 35**

Le Conseil municipal de la Commune des Lilas, légalement convoqué le vingt-cinq novembre deux mille vingt-quatre, s'est assemblé en salle des Mariages et du Conseil sous la présidence de Lionel BENHAROUS, Maire.

OBJET

NOMINATION DE
L'ANNEXE DE LA
MAIRIE SITUEE
SQUARE GEORGES-
VALBON

PRESENTS :

Lionel BENHAROUS, Sander CISINSKI, Madeline DA SILVA, Christophe PAQUIS, Nathalie BETEMPS, Daniel GUIRAUD, Lionel PRIMAULT, Guillaume LAFEUILLE, Valérie LEBAS, Christian LAGRANGE, Arnold BAC, Liliane GAUDUBOIS, Patrick BILLOUET, Lucie FERRANDON, Richard LE PONTOIS, Sonia ANGEL, Gaëlle GIFFARD, Martin DOUXAMI, Johanna BERREBI, Delphine PUIPIER, Simon BERNSTEIN, Nancy AGUILERA TORRES, Camille FALQUE, Frédérique SARRE, Hélène BERTHOUMIEUX.

formant la majorité des Membres en exercice.

ABSENTS ET REPRESENTES :

Moussou NIANG par Valérie LEBAS, Patrick CARROUER par Lionel BENHAROUS, Lisa YAHIAOUI par Liliane GAUDUBOIS, Alice CANABATE par Lionel PRIMAULT.

ABSENTS : Jimmy VIVANTE, Bruno ZILBERG, Bénédicte BARBET, Brigitte BERCERON, Vincent DURAND, Malika DJERBOUA.

SECRETAIRE : Patrick BILLOUET

CONSEIL MUNICIPAL DU 11 DECEMBRE 2024**OBJET : NOMINATION DE L'ANNEXE DE LA MAIRIE SITUÉE SQUARE GEORGES-VALBON****LE CONSEIL,**
Sur proposition du Maire,**VU** le Code général des collectivités territoriales, notamment L. 2121-29,**CONSIDERANT CE QUI SUIT :**

La féminisation des noms d'équipements publics permet de lutter contre l'invisibilisation des femmes dans l'espace public : cette démarche s'inscrit dans une volonté de la Ville de proposer des modèles de femmes aux plus jeunes, et donc de travailler l'axe prioritaire d'éducation à l'égalité.

Le Conseil municipal doit se prononcer sur les changements de dénomination des bâtiments, lieux et équipements publics.

Il a été proposé à l'ensemble des agent·es de la ville des Lilas de voter pour choisir celle qui donnera son nom à l'annexe de la mairie située square Georges Valbon parmi trois propositions : Gerty ARCHIMEDE, Jane VIALLE et Suzanne LACORE

A l'issue du vote, le nom de Jane VIALLE a recueilli une majorité des suffrages.

Jane Vialle (1906 – 1953), journaliste et résistante, fut l'une des premières sénatrices noires françaises. Au cours de sa carrière politique, elle œuvra notamment contre le racisme et les discriminations, pour l'égalité et le développement de l'Afrique.

L'annexe de la Mairie située square Georges Valbon portera donc le nom de « Jane VIALLE ».

VU l'avis de la commission compétente,**VU** le rapport du représentant légal,**APRES EN AVOIR DELIBERE :****ARTICLE 1 :** Approuve la nomination de l'annexe de la Mairie située square Georges Valbon en « Jane VIALLE ».**ARTICLE 2 :** Autorise le Maire, ou son représentant, à signer tous documents y afférents.**ARTICLE 3 :** La présente délibération sera transmise au Préfet de la Seine-Saint-Denis, et publiée.

Délibération votée par 29 voix en faveur, 0 voix contre et 0 abstention.

Le Maire des Lilas

Lionel BENHAROUS



Le secrétaire de Séance

Patrick BILLOUET

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

093-219300456-20241211-D135-24-DE

Certifiée exécutoire compte tenu :

- de sa transmission en Préfecture
- et de sa publication le

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 19/12/2024

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de la présente délibération qui peut faire l'objet d'un recours contentieux auprès du Tribunal administratif de Montreuil, sis 7 rue Catherine Puig 93100 Montreuil, dans un délai de deux mois à compter de sa transmission au représentant de l'Etat et de sa publication. Le Tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique Télérecours citoyens accessible par le site internet www.telerecours.fr.